

Manifeste pour la reconversion des Femmes dans les métiers du numérique

Sont considérés comme métiers du numérique, dans le cadre du *Manifeste pour la reconversion des Femmes dans les métiers du numérique*, **les métiers pour lesquels il est nécessaire d'avoir suivi une formation métier technique** référencés dans le référentiel ci-dessous de [France Stratégie](#) :

Vision prospective partagée des emplois et des compétences :
la filière numérique

Tableau 2 – Répertoire des métiers « cœur du numérique »

Famille de métiers	Intitulé des métiers
Programmation et développements	Développeur Ingénieur étude et développement Architecte logiciel
Métiers de l'intelligence artificielle et de la donnée	Administrateur de bases de données Data analyst Data scientist
Infrastructures, clouds, réseaux et data centers	Technicien Cloud et réseaux Ingénieur Cloud et réseaux Architecte Cloud et réseaux / Urbaniste
Maintenance, assistance et support pour l'exploitation	Technicien de maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique
Interfaces utilisateurs et créations numériques	Web designer Designer d'expérience et d'interface Ergonome Directeur artistique Showrunner / Story architect / Transmedia producer
Direction, management et stratégie	Manager de projet Manager d'équipe Responsable de la stratégie et de la prospective Chargé des relations avec l'écosystème Coach agile, product owner Business analyst Directeur des systèmes d'information Responsable sécurité des systèmes d'information
Communication et marketing	Community manager Social Media Manager Marketeur digital Chargé de référencement Analyste de trafic
Commerce	Chargé de clientèle Ingénieur d'affaires / Chargé d'affaires Ingénieur commercial Ingénieur avant-vente
Expertise et conseil	Responsable cybersécurité Consultant / expert métier Expert en protection des données Expert en propriété intellectuelle

Source : groupe de travail VPPEC Numérique, 2017

Exemples :

- Une femme se reconvertissant en tant que commerciale dans une entreprise de l'industrie numérique : cela n'est pas considéré comme un métier entrant dans le spectre du reporting du Manifeste car la personne doit avoir suivi une formation de commerciale et non une formation dite technique.
- Consultant.e logiciel sera considéré comme métier du numérique, si la personne a dû suivre une formation technique et passer une ou plusieurs certifications attestant de la maîtrise du logiciel.
- Le métier de chef.fe de marché n'est pas considéré comme technique si la personne n'a pas besoin de suivre une formation technique dans le numérique.